

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

Prescription FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire.

Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

[Nom de la compétition : TOUR de CORDOUAN 2018]

[Dates complètes] : 1^{er} mai 2018

[Lieu : Estuaire de la Gironde]

[Autorité Organisatrice : Cercle Nautique du Verdon]

[Grade : 5A]

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent [dans ce cas préciser la catégorie].

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux [peuvent être tenus] d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **C** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^e catégorie de navigation ou équivalent.

Pour le Grand Tour et le Petit Tour, les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *semi-hauturière* de la Division 240.

Les bateaux des Groupes 3, 4 et 5 ne disposant pas de cet armement courent dans le Groupe TDC sur le parcours côtier, ce résultat n'étant pas pris en compte dans le classement du championnat de l'estuaire.

- 3.1.2 Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur. tous les bateaux des classes B, C, D, L et R du système à handicap *Osiris Habitable* d'un coefficient minimum de 6,5 et aux Multi 2000 d'un coefficient minimum de 1 et d'une longueur minimum de 6.50 mètres.

Les voiliers jaugés en HN OSIRIS (France) seront scindés en catégories, selon le tableau suivant :

Groupe	Parcours Côtier		Petit Tour		Grand Tour	
Gr TDC	Bateaux moins de 6 miles Gr 3,4,5					
Gr 1	A, B, C, D	>6,5 et ≤13,5				
Gr 3			C, D	>13,5 et <à 20,5		
Gr 4			R1, R2, L, R3	≤ 22,5		
Gr 5					D	≥20,5
					R3	>22,5
Groupe D : ex D, E, F, G ; groupe R3 : ex R3 et R4						

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant au Cercle Nautique du Verdon, 25 Avenue de la Plage, 33123, Le Verdon sur Mer ou info@voile-medoc.com avant le **22 avril 2018** de préférence ou au plus tard sur place le 30 avril 2018.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
 - le certificat de validité du radeau
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :
- Le lundi 30 avril 2018 de 15 h à 19 h
 - Le mardi 1^{er} mai 2018 de 6.30 h à 7.30 h
- 5.2 Jauge et contrôles :
- Le lundi 30 avril 2018 de 15 h à 19 h
 - Le mardi 1^{er} mai 2018 de 6.30 h à 7.30 h
- 5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
1 ^{er} mai 2018	8h30	Gr 3, 4 et 5
1 ^{er} mai 2018	8h45	Multi 2000
1 ^{er} mai 2018	9h	Gr 1 et TDC

- 5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **[15h]**.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- **[disponibles à la confirmation des inscriptions le** lundi 30 avril 2018 de 15 h à 19 h

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront du *type côtier et construit*.

Pour votre navigation, la carte du SHOM n°7426 est conseillée.

Les parcours et positions de bouées sont donnés à titre indicatif, certaines bouées étant susceptibles d'être déplacées du fait du dragage de la passe. Les positions seront communiquées dans les instructions de course.

Parcours normaux :

Groupes 1 et TDC : Parcours côtier : ≈ 20,7 M	Groupes 3 et 4 : Le « Petit Tour » : ≈ 32,5 M	Groupe 5 et classe Multi 2000 : Le « Grand Tour » : ≈ 40,6 M
<ul style="list-style-type: none"> - Départ devant Port Médoc - Bouée de dégagement éventuelle, - Bouée latérale Tribord « 13a » à laisser à Bâbord (cap ≈ 348°) - Bouée latérale Tribord « 11a » à laisser à Bâbord (cap ≈ 319°) - Bouée latérale Tribord « 11 » à laisser à Bâbord (cap ≈ 285°) - Bouée latérale Bâbord « 8a » à laisser à Tribord (cap ≈ 294°) - Bouée latérale Bâbord « 10a » à laisser à Tribord (cap ≈ 104°) - Arrivée devant Port Médoc (cap ≈ 145° pour la pointe) 	<ul style="list-style-type: none"> - Départ devant Port Médoc - Bouée de dégagement éventuelle - Bouée latérale Tribord « 11a » à laisser à Bâbord (cap ≈ 319°) - Bouée latérale Tribord « 11 » à laisser à Bâbord (cap ≈ 291°) - Bouée cardinale Nord « 9 » à laisser à Bâbord (cap ≈ 281°) - Bouée latérale Tribord « 7 a » à laisser à Bâbord (cap ≈ 254°) - Bouée latérale Tribord « 7 » à laisser à Bâbord (cap ≈ 242°) - Bouée d'eaux saines « G » à laisser à Bâbord (cap ≈ 170°) - Bouée latérale Bâbord « G2 » à laisser à Bâbord (cap ≈ 66°) - Bouée latérale Tribord « G5 » à laisser à Tribord (cap ≈ 49°) - Bouée latérale Bâbord « G6 » à laisser à Bâbord (cap ≈ 58°) - Arrivée devant Port Médoc (cap ≈ 116° pour la pointe) 	<ul style="list-style-type: none"> - Départ devant Port Médoc - Bouée de dégagement éventuelle - Bouée latérale Tribord « 11a » à laisser à Bâbord (cap ≈ 319°) - Bouée latérale Tribord « 11 » à laisser à Bâbord (cap ≈ 291°) - Bouée cardinale Nord « 9 » à laisser à Bâbord (cap ≈ 281°) - Bouée latérale Tribord « 7 a » à laisser à Bâbord (cap ≈ 254°) - Bouée latérale Tribord « 7 » à laisser à Bâbord (cap ≈ 242°) - Bouée latérale Bâbord « 4 » à laisser à Tribord (cap ≈ 237°) - Bouée d'eaux saines « BXA » à laisser à Bâbord (cap ≈ 238°) - Bouée d'eaux saines « G » à laisser à - - Bâbord (cap ≈ 116°) - Bouée latérale Bâbord « G2 » à laisser à Bâbord (cap ≈ 66°) - Bouée latérale Tribord « G5 » à laisser à Tribord (cap ≈ 49°) - Bouée latérale Bâbord « G6 » à laisser à Bâbord (cap ≈ 58°) - Arrivée devant Port Médoc (cap ≈ 116° pour la pointe)
<p>Le Parcours côtier servira éventuellement de Parcours de secours pour les Groupes 3, 4 et 5</p>		

En cas de nécessité, le comité de course se réserve le droit de construire un parcours sur mesure et de l'annoncer en demandant une confirmation de réception à la VHF.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les classes suivantes HN OSIRIS et Multi 2000, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système temps sur temps*.

10. PLACE AU PORT

La gratuité des places à Port Médoc est assurée du 28 avril au 4 mai.

Vous devez impérativement contacter la capitainerie du port (05 56 09 69 75) afin de la prévenir de votre participation à cette régata au plus tard le 25 avril ; appel Vhf canal 9 à l'arrivée.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : lots en nature distribués au podium de chaque catégorie

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le Cercle Nautique du Verdon ; tel 05 56 09 64 66 ; info@voile-medoc.com ; www.voile-medoc.com